



Mes droits n'ayant ps la garde de mon fils

Par **alexandre25**, le **23/07/2009** à **13:22**

Bonjour, rnen septembre 2007 j'ai divorc2 et ai obtenu la garde de notre fils jusqu'en mai 2009 ou j'ai reçu à ma grde surprise une demande de mon ex épouse (via le tribunal) pr qu'elle obtienne la garde permanente chose que je n'ai ps contesté car notre fils réclamait depuis qlq tps de vivre auprès de sa maman. la seule condition que j'ai formulé était que les décisions importantes au sujet de notre fils devaient être prises par les 2 hors elle ne tien ps compte de ce que je dis ou demande de faire (sur avis de médecin et de l'institutrice de mon fils par exemple). De plus mon fils se plaint de voir sa mère boire à en tomber ainsi que son ami, de dormir ds la voiture le tps qu'elle fait la fête et j'en passe. Que puis-je faire et à qui m'adresser, repasser devant le juge ou faire intervenir les services sociaux ???
rnCORDIALEMENT